

Dans un manifeste à ses électeurs publié un peu plus tard, le jeune Cartier exprima modestement ses remerciements pour l'honneur qui lui avait été conféré et les craintes qu'il éprouvait de ne pas être à la hauteur de la tâche qu'on attendait de lui. "Le résultat de l'élection," disait-il, "a fait pencher la balance en ma faveur, et m'a conféré le mandat le plus important et le plus sacré qu'il soit possible de confier à un homme: celui de prendre part en votre nom à la législation du pays. Tout en vous offrant mes remerciements les plus sincères pour cet honneur insigne et pour la confiance dont vous m'avez honoré en me choisissant pour vous représenter, j'avoue que j'appréhende que mes faibles capacités ne soient pas toujours à la hauteur des devoirs que j'aurai à remplir comme membre du parlement. Néanmoins, je puis vous assurer que je n'épargnerai aucun effort pour m'acquitter de mon mieux de mes nouvelles et importantes fonctions, comptant aussi beaucoup, pour m'aider à atteindre ce but, sur le concours que je dois attendre du patriotisme, des lumières et de l'intelligence qui distinguent à un haut degré les électeurs du comté de Verchères." C'est en évaluant avec une telle modestie ses propres mérites et avec ce sens élevé qu'il témoignait de ses responsabilités que Cartier commença une carrière publique qui devait être l'une des plus notables de l'histoire du Canada.

Ce fut en 1849 que Cartier, alors dans sa trente-cinquième année, prit son siège dans le parlement dont il devait être durant tant d'années l'une des figures les plus proéminentes. La session de 1849 fut une des plus mémorables de nos annales parlementaires. Grâce aux efforts réunis de LaFontaine et de Baldwin, le long combat pour le gouvernement responsable avait été couronné d'une victoire éclatante et désormais la volonté du peuple allait être suprême. Le parlement s'assembla à Montréal le 18 janvier. C'était la dernière fois que Montréal allait jouir du privilège d'être le lieu de réunion des représentants du peuple. Avant que la session eût été prorogée, et par suite de la conduite indigne d'une populace incendiaire, le parlement n'était plus qu'un amas de ruines et Montréal avait perdu à jamais la distinction d'être restée la capitale du pays, quoiqu'elle devait garder pour toujours le titre magnifique de métropole commerciale du Canada.

Dans le parlement de 1849, le ministère LaFontaine-Baldwin avait une majorité considérable. Les élections générales de 1847 avaient résulté en un triomphe écrasant pour le parti de la réforme, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada, et quand la première session du nouveau parlement s'ouvrit à Montréal le 25 février 1848, le vote pour le choix du président montra quelle était la puissance des réformistes, leur candidat, Morin, l'emportant sur sir Allan McNab par cinquante-quatre contre dix-neuf voix. Un amendement au discours du Trône rédigé par Robert Baldwin, et statuant que le gou-